

MAGAZINE COMMUNAUTAIRE

le Clapotis

N°64 - JANVIER 2021



Le journal d'information de la Communauté de Communes des 4 Rivières



www.cc4r.eu



www.facebook.com/cc4r70



SOMMAIRE

p. 3 - Le mot du Président

p. 4 à 5 - Les mots des Vice-présidents

p.6 à 11 - Les élus communautaires

p.6 - L'Exécutif communautaire

p.7 - Le Bureau communautaire

p.8 - Le Conseil communautaire

p.11 - Les Commissions

p. 12 à 17 - Les services communautaires

p.12 - Les agents communautaires

p.14 - Les agents postaux communautaires

p.15 - Les permanences

p.15 - Le transport à la demande

p.16 - Les compétences communautaires

p. 18 à 19 - Dossier « Tourisme »

p.18 - La Via Francigena

p.18 - Office de tourisme/Syndicat d'initiative

p.19 - Les hébergements touristiques

p. 20 à 21 - Dossier « Economie »

p.20 - Aide à l'investissement matériel

p.21 - Présentation d'une entreprise

p. 22 à 23 - Dossier « Enfance »

p.22 - Plan « Mercredi »

p.22 - Convention avec la CAF

p.23 - R.P.A.M

p.23 - La microcrèche de Champlitte

p. 24 - Dossier « Projet »

p.24 - Extension du Port de Savoyeux

p.24 - Contrat PACT 2

p. 25 - Dossier « Traitement des déchets »

p. 26 - Dossier « Cadre de vie »

p.26 - Déplacement en milieux aquatiques

p.26 - Le Festi'Roche

p.26 - OT4R : le sentier du Loupi

p. 27 - Dossier « Travaux »

p.27 - Le Ciné Foyer

p.27 - La piscine de Renaucourt

p. 28 - La commune de Fleurey-lès-Lavoncourt

Communauté de Communes des 4 Rivières

8 rue Jean Mourey

70180 DAMPIERRE-SUR-SALON

Tél. 03.84.67.13.74

secretariat@cc4r.eu - www.cc4r.eu

du lundi au vendredi -

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Imprimé par :  

NOS **41** COMMUNES

Achey

Argillières

Autet

Beaujeu-Saint-Vallier-

Pierrejux-Quitteur

Brotte-les-Ray

Champlitte

- Champlitte-la-ville

- Frettes

- Leffond

- Margilly

- Montarlot-les-Champlitte

- Neuville-les-Champlitte

Courtesoult-Gatey

Dampierre-sur-Salon

Delain

Denèvre

Fédry

Ferrières-les-Ray

Fleurey-les-Lavoncourt

Fouvent-Saint-Andoche

Framont

Francourt

Grandecourt

Larret

Lavoncourt

Membrey

Mercey-sur-Saône

Montot

Mont-Saint-Léger

Montureux-Prantigny

Percey-le-Grand

Pierrecourt

Ray-sur-Saône

Recologne

Renaucourt

Roche-et-Raucourt

Savoyeux

Seveux-Motey

Theuley

Tincey-et-Pontrebeau

Vaite

Vanne

Vauconcourt-Nervezain

Vereux

Vellexon-Queutrey-Vaudey

Villers-Vaudey

Volon

La proximité chevillée « au corps et au coeur »

A la suite des élections municipales, **une nouvelle équipe dirigeante - représentative de notre territoire, avec ses villages et ses bourgs - a été élue pour diriger la CC4R.** Elle vous est présentée dans ce nouveau Clapotis, avec l'ensemble des élus et du personnel de la CC4R. Ses compétences y sont également rappelées. Lors de mon élection à la présidence de la CC4R, j'ai pris 3 engagements :



1 - MAITRISER LA FISCALITE ET LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la pression fiscale. **Chaque euro dépensé devra être justifié et les dépenses de fonctionnement devront être limitées de façon optimale.** A ce titre, avec mes 4 vice-présidents, nous avons renoncé à la moitié de nos indemnités. Au-delà de sa dimension symbolique, cette décision permettra à la CC4R de réaliser plus de 156 000 euros d'économies. Le rôle de la CC4R est d'investir pour construire l'avenir de notre territoire et répondre aux besoins de ceux qui y vivent, y travaillent et y entreprennent.

2 - ETRE AU SERVICE DE TOUTES LES COMMUNES

En tant que Président, je veillerai scrupuleusement à ce que la CC4R agisse pour tous les secteurs de notre territoire. Si nos bourgs ont vocation à accueillir les équipements structurants, nos villages ne doivent pas être oubliés. De plus, la CC4R doit être un outil au service de toutes ses communes. Elle doit les soutenir et les accompagner dans leurs projets. Elle doit également leur permettre de faire collectivement ce qu'elles ne peuvent pas faire isolément, afin de proposer aux habitants les services et les infrastructures indispensables.

“
Si nos bourgs ont vocation à accueillir les équipements structurants, nos villages ne doivent pas être oubliés.
”

3 - SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES

A chaque fois que cela sera juridiquement et économiquement possible, **les entreprises locales seront systématiquement privilégiées et recommandées.** Des mesures seront également mises en œuvre rapidement pour les soutenir durant la crise que nous traversons : soutien aux investissements des entreprises ; soutien au fonctionnement des commerces de proximité avec la diffusion massive de bons d'achat aux habitants, ce qui améliorera par la même occasion leur pouvoir d'achat ; orientation des différentes politiques existantes de la CC4R pour favoriser l'activité des entreprises du territoire... D'autres initiatives suivront dans les mois à venir pour soutenir les producteurs locaux.

Le « localisme » sera au cœur des actions qui seront menées par la CC4R sous ma présidence. Il permettra à notre communauté de relever les défis qui l'attendent avec bon sens et pragmatisme : **pour favoriser l'économie de territoire, l'emploi local, l'environnement et le bien « vivre ensemble ».** C'est d'ailleurs dans cet esprit de proximité auquel je suis attaché que j'irai chaque année à la rencontre des élus et des habitants de toutes les communes. Dès que le contexte sanitaire le permettra, des portes ouvertes seront également organisées à la CC4R.

En attendant de vous rencontrer très bientôt, je vous adresse - au nom de tous les élus et du personnel de la CC4R - **mes meilleurs vœux pour l'année 2021.** J'espère qu'elle sera meilleure que la précédente. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Dimitri DOUSSOT, Président

LES MOTS DES VICE-PRÉSIDENTS

La viabilité hivernale dans les 4 Rivières : une référence départementale

Chères toutes et tous, il y a six mois, j'étais élu vice-président en charge de l'**environnement, de l'énergie, de la voirie, des travaux et du numérique**. Annie, Déborah et Maude m'accompagnent au quotidien dans cette mission. Ce sont des collaboratrices performantes, compétentes et dévouées. C'est avec plaisir que nous relevons ensemble les différents challenges qui se présentent.

Avec ce Clapotis, je voulais présenter un service qui est une référence départementale et une particularité de notre communauté de communes : la **viabilité hivernale**. Vous avez sûrement remarqué que les routes, qui relient nos villages au réseau principal, sont dégagées pour 7 h du matin et non courant de la journée, comme cela se pratique partout ailleurs. En effet, la communauté de communes investit, au côté du Département, afin que le niveau de service de déneigement soit le même dans les villages que pour les axes principaux reliant les villes. Aller à l'école ou au travail sur des routes **plus sécuritaires**, il fallait le faire, la communauté de communes l'a fait. Bien d'autres projets collectifs sont possibles, ensemble nous pourrons les réaliser. Je suis fier d'appartenir à une équipe soudée et ayant un même but : **l'attractivité de notre territoire**.

J'en profite - en tant que vice-président en charge de ce dossier - pour rappeler que chaque propriétaire riverain est tenu à un **entretien régulier des cours d'eau** (article L. 215-14 du code de l'environnement). L'entretien régulier des cours d'eau par les propriétaires riverains n'est pas soumis à une procédure préalable. Il suffit de respecter les modalités et périodes d'intervention (Informations sur le site www.haute-saone.gouv.fr). Pour tout renseignement, vous pouvez contacter également les services de la Direction Départementale des Territoires : 03.63.37.92.00 - ddt-eau@haute-saone.gouv.fr.



Bruno DEGRELAND

De l'espérance pour le monde associatif en 2021

La situation singulière que nous traversons a mis au ralenti les activités des associations et plus particulièrement celles qui encadrent notre jeunesse. Dans ce contexte, je tiens à saluer le **courage et la persévérance** des Président(e)s et des bénévoles à continuer à tout faire pour les maintenir à flot et dont certaines souffrent financièrement du manque à gagner lié aux différentes animations qu'elles ne peuvent organiser. L'envie et l'espoir de retrouver une vie normale au plus vite nous ont conduit à réfléchir « à l'après », où la **solidarité** devra tenir toute sa place.



Deux groupes de travail ont été mis en place. L'un réfléchit à une possible **mutualisation** et mise à disposition d'équipements et matériels aux municipalités et associations pour l'organisation de leurs manifestations. L'autre travaille, en concertation avec les différents acteurs concernés, à la mise en place d'une **animation transgénérationnelle**, culturelle et ludique, qui permettra de s'approprier, (re)découvrir et valoriser les joyaux culturels et naturels de notre territoire.

Par ailleurs, dès que la situation sanitaire sera meilleure, la Salle d'Œuvres (Cinéma de Dampierre) devrait pouvoir évoluer vers d'autres animations telles que la retransmission ou la représentation de concerts et de pièces de théâtre. Nous devons croire en l'avenir et donner un élan à notre territoire qui, riche de son tissu associatif et de son patrimoine, **doit vivre et exister**. Il nous revient de travailler en ce sens et faire (re)découvrir nos 4 rivières, idéalement situées « entre Saône et Francigena ». Que 2021 nous apporte l'énergie et le plaisir de collaborer tous ensemble !

Frédéric MAUCLAIR

« Annus Horribilis » pour l'économie, le commerce, l'industrie et le tourisme

« Annus Horribilis ». Cette expression particulièrement adaptée à l'année 2020. Elle l'est d'autant plus pour les domaines de l'économie, du commerce, de l'industrie et du tourisme. Néanmoins, depuis la mise en place du nouveau conseil communautaire, avec l'aide des élus et des agents de développement, nous avons pu progresser dans différents domaines. J'en citerai deux en particulier.

En ce qui concerne le tourisme, nous avons donné un nouvel élan à un thème majeur de notre territoire : le chemin de randonnée de la **Via Francigena** (reconnu par le Conseil de l'Europe en tant que grand itinéraire culturel au même titre que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle). Pour assurer la promotion et la valorisation de cet itinéraire en France et en Suisse, l'AEVF (Association Européenne de la Via Francigena) a souhaité s'appuyer sur **une collectivité partenaire** et a choisi la CC4R (notamment grâce au fait que Champlitte est la ville référente en France et que sa vice-présidente européenne y est élue). De nouvelles conventions (entre CC4R, AEVF et Champlitte) ont donc été signées le 17 décembre 2020. Il est prévu le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour animer ce projet.

En ce qui concerne l'économie, la CC4R s'est faite le relais avec la Région Bourgogne-Franche-Comté **pour aider les très petites entreprises, les commerces, les artisans**, à surmonter la crise sanitaire majeure que nous vivons. Le principe est une aide directe à l'investissement matériel des entreprises de 0 à 10 salariés sous forme d'une subvention de 20 % des dépenses éligibles plafonnées à 10 000 € et avec un minimum de 3000 €. Ce Clapotis de janvier 2021 contient le descriptif de cette aide et les modalités d'accès. Une autre aide **pour booster la consommation locale** sera mise en place par le biais de bons d'achat, dont les modalités seront précisées très prochainement, utilisables exclusivement dans les commerces du territoire de la CC4R.



Patrice COLINET



Une fin d'année chargée pour l'enfance et la jeunesse

Le dernier trimestre de l'année 2020 a été chargé pour les délégations dont j'ai la responsabilité. De nombreux dossiers urgents et surtout importants ont été traités dans un délai particulièrement serré. Par exemple, le contrat qui liait la CC4R à la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône (CAF 70) s'agissant de l'enfance et de la jeunesse était arrivé à échéance le 31 décembre 2019. **Une nouvelle convention** a dû être préparée à la hâte pour que les structures du territoire communautaire puissent toucher les aides de cette dernière pour l'année 2020. Dans le même registre, la délégation de service public de la **micro-crèche de Champlitte** se terminait le 31 décembre 2020. Il a donc fallu éga-

lement lancer sans perdre de temps une procédure pour procéder à son renouvellement. De la même manière, il a été décidé d'engager rapidement la CC4R dans la réalisation d'un **plan « mercredi »** pour la rentrée de septembre 2021.

Dans un autre domaine, il a également été nécessaire de renouveler avec la Région Bourgogne-Franche-Comté la convention relative au « **transport à la demande** » pour l'année 2021. Cette convention permet à la CC4R de bénéficier d'un soutien financier de 50 % du coût du service. Il était donc indispensable de la signer rapidement. Ces différents dossiers sont développés précisément dans ce Clapotis. Je tiens à remercier tous les élus de la commission dont j'ai la responsabilité (enfance, habitat, mobilité et santé) pour leur disponibilité et leur réactivité. Je remercie plus encore Maude Durand, agent de développement à la CC4R, pour son implication et son professionnalisme dans ces différents dossiers. Son travail quotidien est irremplaçable.

Alain BERTHET

L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

L'équipe dirigeante est composée de 5 membres : **1 président et 4 vice-présidents**. Ils ont été élus individuellement par le Conseil communautaire le jeudi 16 juillet 2020. Chacun dispose de missions propres. **Tous président une commission thématique**, composée de conseillers communautaires et municipaux, chargée de travailler sur les sujets qui relèvent de ses attributions et de faire des propositions au Conseil communautaire. Enfin, ils sont les seuls élus indemnisés de la CC4R et ont fait le choix de renoncer à la moitié de celles auxquelles ils avaient droit durant l'intégralité du mandat.

Dimitri DOUSSOT

Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières

Maire de Vauconcourt-Nervezain

En charge de l'aménagement du territoire, des affaires générales, des finances et de la communication



Bruno DEGRENAND

1^{er} Vice-Président

Maire de Montot

en charge de l'environnement, l'énergie, la voirie, les travaux et le numérique



Patrice COLINET

2^{ème} Vice-Président

Maire de Champlitte

en charge de l'économie, du commerce, du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie



Frédéric MAUCLAIR

3^{ème} Vice-Président

Conseiller municipal de Dampierre-sur-Salon

en charge de l'animation du territoire, la vie associative, la culture et le sport



Alain BERTHET

4^{ème} Vice-Président

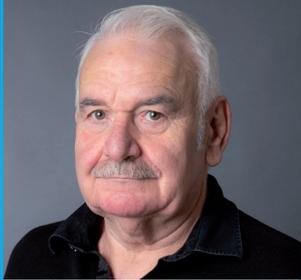
Maire de Beaujeu-St Vallier-Pierrejux-Quitteur

en charge de l'enfance, la santé, l'habitat et la mobilité



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jean
ALLEMAND



Maire de DELAIN

Sylvie
BOUVERET



1ère adjointe à
BEAUJEU-ST VALLIER-
PIERREJUX-QUITTEUR

Jean-Paul
CARTERET



Maire de LAVONCOURT

Martine
GAUTHERON



1ère adjointe à
CHAMPLITTE

Yannick
GUICHARDAN



4ème adjoint à
DAMPIERRE-SUR-SALON

Michelle
MALLEGOL



1ère adjointe à
VELLEUXON-
QUEUTREY-VAUDEY

Pierre
PATE



Maire de
BROTTÉ-LES-RAY

Dominique
PERILLOUX



Maire d'AUTET

Jean-Christophe
PINEAU



Conseiller municipal de
CHAMPLITTE

Fabienne
RICHARDOT



Maire de
FERRIERES-LES-RAY

David
RUBIO



Maire de
ROCHE-ET-RAUCOURT

Bernard
THIERRY



Maire d'ARGILLIERES

Régis
VILLENEUVE

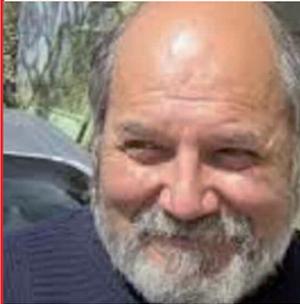


Maire de
DAMPIERRE-SUR-SALON

Le Bureau communautaire est composé de **18 membres**. A côté des 5 membres qui constituent l'exécutif communautaire, 13 personnalités ont été élus individuellement pour en faire partie durant le mandat. Le Bureau communautaire prend les décisions qui concernent les affaires courantes de la Communauté de communes et pour lesquelles il a été habilité par le Conseil communautaire. Il s'agit principalement de **l'attribution des subventions** d'un faible montant (politiques de l'habitat ou de l'aide aux associations...). Le Président doit porter à la connaissance du Conseil communautaire toutes les décisions adoptées par le Bureau lors de chacune de ses réunions. Pour la période 2020-2026, le Bureau communautaire a été composé d'élus **représentant l'intégralité du territoire**, ainsi que les villages et les bourgs de façon équilibrée. A l'heure actuelle son rôle est moins important que sous les précédents mandats, puisque le Président a fait le choix de réunir plus régulièrement le Conseil communautaire (à raison d'une fois par mois à l'heure actuelle) et la Conférence des maires du territoire (déjà 2 réunions depuis le mois de septembre). Les vice-présidents réunissent également une fois par mois leur commission.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Claude
BOURRIER



Maire d'ACHEY

Jean-Marie
BERTRAND



2ème adjoint à
BEAUJEU-ST VALLIER-
PIERREJUX-QUITTEUR

Mélanie
BEUCHET



3ème adjointe à
BEAUJEU-ST VALLIER-
PIERREJUX-QUITTEUR

Gérald
DENOIX



4ème adjoint à
BEAUJEU-ST VALLIER-
PIERREJUX-QUITTEUR

Christian
GUILLAUME



2ème adjoint à
CHAMPLITTE

Aurélie
SARTELET



3ème adjointe à
CHAMPLITTE

Raymond
VINCENT



Conseiller municipal à
CHAMPLITTE

Jean-Marc
HENRIOT



Conseiller municipal à
CHAMPLITTE

Catherine
LAMBERT



Conseillère municipale à
CHAMPLITTE

Virginie
THIBAUT



Conseillère municipale à
CHAMPLITTE

Romarc
VALTON



Maire de
COURTESOULT-GATEY

Jennifer
VASNET



3ème adjointe à
DAMPIERRE-SUR-SALON

Laetitia
GOISET



Conseillère municipale de
DAMPIERRE-SUR-SALON

Thierry
AUBRY



Conseiller municipal de
DAMPIERRE-SUR-SALON

Eric
ROUHIER



Maire de DENEVRE

Jean
ROBLET



Maire de FEDRY

Alain
COLINET



Maire de FLEUREY-LES-LAVONCOURT

Alain
AUBRY



Maire de FOUVENT-ST ANDOCHE

Pascal
MARTINET



Maire de FRAMONT

Jean
MONNOT



Maire de FRANCOURT

Patrick
POISSENOT



Maire de GRANDCOURT

Mickaël
MAIROT



Maire de LARRET

Eric
TAMISIER



Maire de MEMBREY

Aurélien
GIROD



Maire de MERCEY-SUR-SAÔNE

Joël
GARNERY



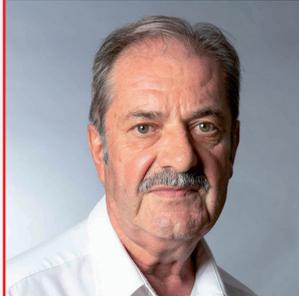
Maire de MONT-SAINT-LEGER

Catherine
JACQUEMARD



Maire de MONTUREUX-ET-PRANTIGNY

Michel
AVENEL



Maire de PERCEY-LE-GRAND

Jean-Luc
NEE



Maire de PIERRECOURT

Michel
ALBIN



Maire de RAY-SUR-SAÔNE

Marie-Claire
GAXATTE



Maire de RECOLOGNE

Alain
NICOT



Maire de RENAUCOURT

Michel
ATTALIN



Maire de SAVOYEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jean
NOLY



Maire de
SEVEUX-MOTEY

Yoann
ROBERT



1er adjoint à
SEVEUX-MOTEY

Françoise
RIONDEL



Maire de THEULEY

Denis
RIONDEL



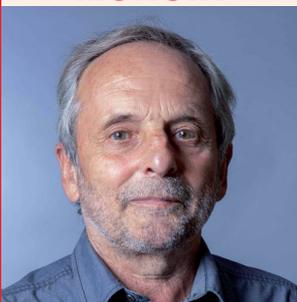
Maire de TINCEY-ET-
PONTREBEAU

Joël
BAUGEY



Maire de VAITE

Joël
MONGIN



Maire de VANNE

Dylan
DEMARCHE



Maire de VELLEUX-
QUEUTREY-VAUDEY

Ludovic
LAVAITTE



Maire de VEREUX

Frédéric
BESANCON



Maire de
VILLERS-VAUDEY

Jérôme
FAVRET



Maire de VOLON

Le Conseil communautaire est à la Communauté de communes ce que le Conseil municipal est à une commune. C'est l'instance qui prend **toutes les décisions importantes** pour le territoire et vote les budgets de la collectivité. Pour la CC4R, il est composé de **60 élus**, représentant l'intégralité de ses communes. Le nombre d'élus par commune varie selon le nombre de ses habitants. Les communes qui disposent d'un seul conseiller communautaire disposent également d'un conseiller communautaire suppléant, à la différence de celles qui ont plusieurs conseillers communautaires.



Les commissions sont **des réunions de travail, d'échanges et de débats** sur des projets communautaires. Elles sont forces de proposition, sur lesquelles le Conseil communautaire se positionne par la suite.

La particularité de ce mandat est que les commissions sont ouvertes aux conseillers communautaires mais également **aux conseillers municipaux**. Ainsi, tous les élus du territoire intéressés par une ou plusieurs thématiques peuvent y participer. Afin d'enrichir les débats, l'intervention de partenaires extérieurs peut avoir lieu.

Elles sont au nombre de 5, chacune sous la responsabilité d'un membre de l'équipe dirigeante :

- la commission « **Affaires générales, aménagement du territoire, communication et finances** » sous la direction de Dimitri DOUSSOT,
- la commission « **Economie, agriculture, commerce et industrie et tourisme** » sous la direction de Patrice COLINET,
- la commission « **Energie, environnement, numérique, travaux et voirie** » sous la direction de Bruno DEGRENAND,
- la commission « **Enfance, habitat, mobilité, et santé** » sous la direction d'Alain BERTHET,
- la commission « **Animation du territoire, vie associative, culture et sport** » sous la direction de Frédéric MAUCLAIR.

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS

COMMISSION AFFAIRES GÉNÉRALES-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-COMMUNICATION ET FINANCES

Alain BERTHET, Sylvie BOUVERET, Pierre PATE, Patrice COLINET, Christian GUILLAUME, Jean-Marc HENRIOT, Françoise MOUSSARD, Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Jennifer VASSENET, Yannick GUICHARDAN, Frédéric MAUCLAIR, Laetitia GOISET, Jean ALLEMAND, Sylvie BATAILLE, Jérôme NICOLAS, Fabienne RICHARDOT, Jean-Paul CARTERET, Patrice DEFFEUILLE, Marc ROLLET, Stéphanie TISSERAND, Bruno DEGRENAND, Dimitri MAUCLAIR, Olivier NEE, Thierry BECTARD, Michel ATTALIN, Jean NOLY, Yoann ROBERT, Maryline FURTIN, Dimitri DOUSSOT, Catherine WITTMANN, Dylan DEMARCHE, Jérôme FAVRET

COMMISSION ECONOMIE-AGRICULTURE-COMMERCE-INDUSTRIE ET TOURISME

Bernard THIERRY, Emilie BOUVERET BRISARD, Alain BERTHET, Sylvie BOUVERET, Patricia LAFAILLE, Pierre PATE, Patrice COLINET, Martine GAUTHERON, Catherine LAMBERT, Jean-Christophe PINEAU, Virginie THIBAUT, Patrice AVENTINO, Daniel HARTMANN, Régis VILLENEUVE, Jennifer VASSENET, Yannick GUICHARDAN, Frédéric MAUCLAIR, Laetitia GOISET, Yves GENIN, Thierry AUBRY, Eric ROUHIER, Fabienne RICHARDOT, Jean-Luc RICHARDOT, Anaïs PIETRAS, Tristan MAGE, Nathalie GOUX, Christine INGELAERE, Christophe GOUSSARD, Céline GUILLOT, Antoine PAGNOT, Stéphanie GRANTE, Bruno DEGRENAND, Anthony CANEY, Gilles RACLOT, Olivier NEE, Stéphanie MUSNER, Alain NICOT, Roselyne BAGUE, Jean NOLY, David PAGUET, Philippe SAUNOIS, Frédéric LAVILLE, Dimitri DOUSSOT, Benjamin DAMIDEAUX, Catherine WITTMANN, Ludovic LAVAITTE, Joëlle GRANTE

COMMISSION ENERGIE-ENVIRONNEMENT-NUMERIQUE-TRAVAUX-VOIRIE

Dominique PERILLOUX, Alain BERTHET, Sylvie BOUVERET, Pierre PATE, Patrice COLINET, Raymond VINCENT, Jean-Loup PANHALEUX, Patrick HUMBERT, Régis VILLENEUVE, Frédéric BLANDIN, Jennifer VASSENET, Yannick GUICHARDAN, Frédéric MAUCLAIR, Aurélie KLEINE, Jean ALLEMAND, Sylvie BATAILLE, Sébastien CONVERT, Martial MARLIN, Yohann HENRY, Jean ROBLET, Jean-Luc RICHARDOT, Pascal MARTINET, Patrick POISSENOT, Henri CEYZERIAT, Céline GUILLOT, Aurélien GIROD, Bruno DEGRENAND, Rémi MATHÉY, Catherine JACQUEMARD, Olivier NEE, Sylvain WILHELM, Jean NOLY, Denis RIONDEL, Olivier MARCEL, Joël MONGIN, Dimitri DOUSSOT, Pascal DAMIDEAUX, Adrien TOURNY, Dylan DEMARCHE, Bruno ROBIN

COMMISSION ENFANCE-HABITAT-MOBILITE ET SANTE

Claudy ROUSSEL, Marie-Line BRISARD, Alain BERTHET, Sylvie BOUVERET, Françoise GUERITTOT GUTIERREZ, Pierre PATE, Patrice COLINET, Aurélie SARTELET, Jean-Christophe PINEAU, Sandra DESGREZ, Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Jennifer VASSENET, Yannick GUICHARDAN, Frédéric MAUCLAIR, Thierry AUBRY, Marie CLERGET, Jean-Paul CARTERET, Christophe GOUSSARD, Céline GUILLOT, Bruno DEGRENAND, Emilie RABASSE, Marie Aude ESTIENNEY, Amandine GARNERY, Elodie PARIS, Olivier NEE, Catherine CHÂTEAU, Nathalie MORLOT, Emma DUBOIS, Caroline LAMBOLEY, Martine JACQUES, Dimitri DOUSSOT, Michelle MALLEGOL, Fabienne VILLEQUEY, Daniel KUHN

COMMISSION ANIMATION DU TERRITOIRE-VIE ASSOCIATIVE-CULTURE ET SPORT

Dominique PERILLOUX, Joël GUILBERT, Alain BERTHET, Mélanie BEUCHET, Gérald DENOIX, Cyril CONVERT, Pierre PATE, Patrice COLINET, Martine GAUTHERON, Daniel HARTMANN, Yvonne POUPLIN/FOURCAUDOT, Régis VILLENEUVE, Jennifer VASSENET, Yannick GUICHARDAN, Frédéric MAUCLAIR, Antoine GENIN, Eric ROUHIER, Isabelle BACHETTI, Françoise BUSSON, Jean-Paul CARTERET, Patrice DEFFEUILLE, Antoine PAGNOT, Denise TRONCIN, Eric TAMISIER, Bruno DEGRENAND, André BROULLET, Jean-Pierre REBILLY, Olivier NEE, Alain NICOT, Thierry BECTARD, David RUBIO, Nathalie MORLOT, Benjamin LOMBARDO, Philippe LUCOT, Joël BAUGEY, Martine JACQUES, Joël MONGIN, Dimitri DOUSSOT, Michelle MALLEGOL

LES AGENTS COMMUNAUTAIRES



Aurélie GINESTE
Directrice des services

03.84.67.26.32
direction@cc4r.eu

- Gestion et coordination de l'équipe technique de la CC4R
- Gestion budgétaire de la CC4R
- Elaboration et suivi des contractualisations (Contrat PACT notamment)
- Affaires générales
- Prises de compétence
- Mobilité
- Terrain de football synthétique



Maude DURAND
Agent de développement

03.84.64.51.11
adl3@cc4r.eu

- Gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Suivi des captages SDAGE (classés prioritaires par l'Agence de l'Eau)
- Suivi de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Suivi de la politique Enfance-Jeunesse
- Suivi politique HABITAT



Déborah PECHINEY
Agent de développement

03.84.64.50.50
adl2@cc4r.eu

- Suivi de la compétence Tourisme
- Gestion des délégations de services publics des équipements touristiques
- Gestion de la taxe de séjour
- Suivi de la compétence Economie
- Gestion des zones d'activités
- Gestion de la compétence Voirie et viabilité hivernale
- Suivi de la prime à l'installation
- Communication



Aline BLANC
Agent d'accueil

03.84.67.13.74
secretariat@cc4r.eu
contact@cc4r.eu

- Accueil et secrétariat général
- Chargée des dossiers de demande de subventions relatifs à l'amélioration de l'habitat
- Animation du territoire, vie associative, sport, culture



Annie **MORANCAIS**

Agent administratif

03.84.67.03.27
environnement@cc4r.eu

- Gestion du service des ordures ménagères : renseigner le public, recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, facturation, réclamations, vente de bacs et composteurs



Virginie **BARBERO-TRIBOUT**

Agent administratif

03.84.64.51.51
comptabilite@cc4r.eu

- Comptabilité générale
- Assistance budgétaire
- Assistance ressources humaines



Rosabelle **CHOLET**

Agent technique

03.84.67.03.89
transport@cc4r.eu

- Chauffeur du transport à la demande



Lucette **Pilet**

Agent technique

- Agent d'entretien au siège de la CC4R

LES AGENTS POSTAUX COMMUNAUTAIRES

Christelle **PERRIN**

**Agence postale intercommunale
de RAY-SUR-SAÔNE**

Adresse : 1 Place Gabrielle de Salverte
70130 RAY SUR SAONE

Tel : 03-84-68-58-16

E-mail : api-ray@orange.fr

Ouverture : le mardi de 8h30 à 12h et du
mercredi au samedi de 9h à 12h



Sonia **DELAHAUTOY**

**Agence postale intercommunale
de SAVOYEUX**

Adresse : 11 rue de l'église
70130 SAVOYEUX

Tel : 03-84-31-38-16

E-mail : api-savoieux@orange.fr

Ouverture : lundi, mercredi, jeudi et ven-
dredi, de 9h à 12h et mardi de 8h30 à 12h



**Agence postale intercommunale de VELLEUXON-
QUEUTREY-VAUDEY**

Adresse : 2 rue de l'église
70130 VELLEUXON QUEUTREY ET VAUDEY

Tel : 03-84-78-14-59

E-mail : api-vellexon@orange.fr

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14h à 17h et
mercredi de 14h à 17h30

Angélique **GENOIS**

**Agence postale intercommunale de
FOUVENT-ST-ANDOCHE-TRECOURT**

Adresse : 2 Rue des Riottes
70600 FOUVENT ST ANDOCHE

Tel : 03-84-31-78-33

Email : api-fouvent@cc4r.eu

Ouverture : lundi, mercredi, jeudi et ven-
dredi, de 9h à 12h et mardi de 8h30 à 12h



Clémence **GAVOILLE**

**Agence postale intercommunale de
VAITE**

Adresse : Route de Roche
70180 VAITE

Tel : 03-84-31-63-68

E-mail : api-vaite@orange.fr

Ouverture : le mardi de 8h30 à 12h et du
mercredi au samedi de 9h à 12h



LES PERMANENCES

Les locaux de la CC4R au 8, rue Jean Mourey à Dampierre-sur-Salon disposent d'une salle de permanences à disposition de l'ensemble de ses partenaires afin que tous les services nécessaires à l'ensemble de la population du territoire puissent être accessibles à tous et à proximité.

Actuellement, vous pouvez déjà bénéficier des permanences suivantes :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Conciliateur M. LOVISCO 1er lundi du mois Sur rendez-vous 06.86.82.93.93	Assistante Sociale CMS GRAY Mme NASRI Sur rendez-vous 03 84 95 73 40	SOLIBA Mme BLUM 1er mercredi de chaque mois (9h30 à 10h30) 03.84.75.38.56		
			Chambre de Commerce et d'Industrie Mme Corinne WALLER 2ème mercredi du mois (10h à 12h)		
après-midi			CIRFA Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées 13h30 à 16h00 Sur rendez-vous (3ème mercredi de chaque mois) 03.81.87.24.27		Mission Locale 15h30 à 16H30 (semaines paires) 03 84 64 88 38 Sur rendez-vous



Le MobiSaône désormais au marché de Lavoncourt !

À compter du mois de janvier, la CC4R a décidé d'adapter le planning hebdomadaire de son transport à la demande (TAD), appelé également « bus MobiSaône », pour desservir **le bourg de Lavoncourt** chaque vendredi matin au lieu du jeudi matin.

Cette modification a pour objet de permettre aux usagers du MobiSaône de pouvoir profiter du marché qui se déroule au même moment dans cette commune. A cette occasion, ils pourront y retrouver un boucher, un poissonnier, un producteur de miel et de confitures, un fromager et un volailler bio. Ces différents exposants complètent les nombreux commerces et services déjà présents dans le village : esthéticienne, pharmacie, supérette, tabac-presses, boulangerie, coiffeuse, médecin, kinésithérapeute, infirmières, ostéopathe, vétérinaires...

Le saviez-vous ?

Le Bus MobiSaône vous amène également **au marché de Champlitte** le mardi matin, où sont également présents une dizaine d'exposants en plus des nombreux commerçants et services installés de façon permanente dans le bourg.

Nouveau planning du TAD à compter de janvier 2021 :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Arrivée	9 h 00		CHAMPLITTE	DAMPIERRE/ SALON	CHAMPLITTE	LAVONCOURT
Retour	11 h 00					
Arrivée	14 h 30	BEAUJEU	GRAY	CHAMPLITTE	DAMPIERRE/ SALON	DAMPIERRE/ SALON
Retour	17 h 00					

Service cofinancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté

Réservez votre place la veille avant midi.
 Pour toute information et/ou réservation.
 Contactez Rosabelle CHOLET à la CC4R au
 03.84.67.03.89 - transport@cc4r.eu



LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES



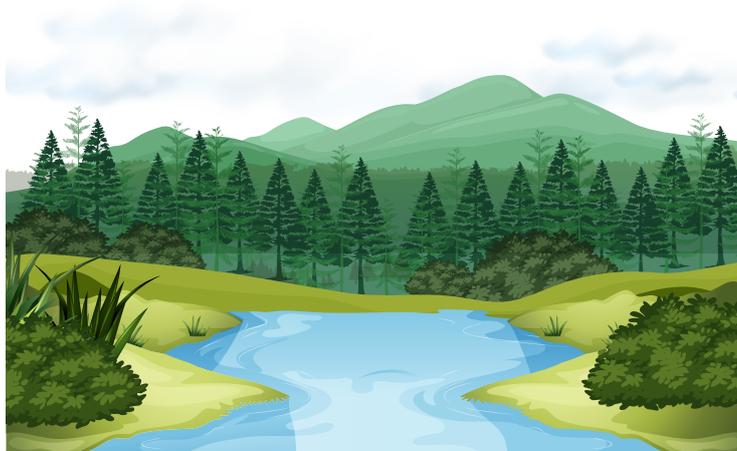
ECONOMIE



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



TOURISME



RIVIERES, GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS



COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS



CADRE



HABITAT



VOIRIE



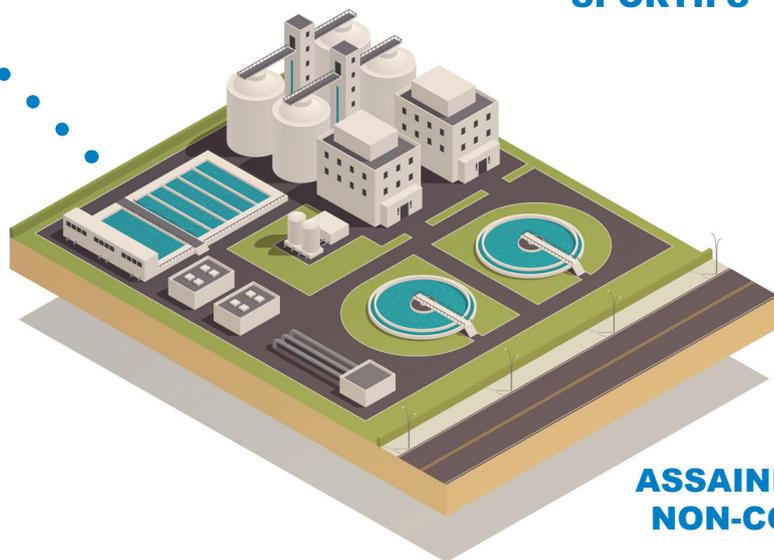
PETITE ENFANCE



EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



DE VIE



ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF



Promotion de la Via Francigena en France et Suisse

Reconnu itinéraire culturel européen, la Via Francigena - labellisée GR145 - relie Canterbury à Santa Maria di Luca sur plus de 1900 kms à travers l'Angleterre (30 kms), la France (825 kms), la Suisse (215 kms) et l'Italie (897 kms). Ce chemin de randonnée et de pèlerinage, assimilable au chemin de Saint-Jacques de Compostelle, est encore peu connu en France, alors que le tourisme d'itinérance est en plein essor.

Conscient de cet atout pour le développement touristique et économique de notre territoire, les élus de la CC4R ont décidé de s'associer à la commune de Champlitte, historiquement la ville opérationnelle en France pour cet itinéraire culturel européen, et à l'Association Européenne des Chemins de la Via Francigena (AEVF), pour promouvoir, développer et animer son tronçon situé en France et en Suisse. De plus, la Via Francigena traverse le territoire de la CC4R du Nord au Sud. Elle est un magnifique trait d'union entre toutes les communes sur le territoire desquelles elle passe : Leffond, Montarlot-lès-Champlitte, Champlitte, Framont, Montot, Denèvre, Dampierre-sur-Salon, Mercey-sur-Saône, Savoyeux, Seveux, Velleux et Vaudey.

Pour assurer concrètement la promotion de la Via Francigena en France et en Suisse, la CC4R va recruter un chargé de projet pour une durée déterminée de 2 ans. Le poste sera basé à Champlitte, ce qui confortera la position de référent institutionnel de cette commune en France et désormais en Suisse. Le rôle de la personne recrutée sera de promouvoir cet itinéraire auprès des communes traversées dans ces deux pays.



Il aura également pour mission de mettre en place des partenariats avec les hébergeurs, les professionnels ainsi que les offices du tourisme pour animer ce chemin de randonnée et proposer des services aux randonneurs. Enfin, il sera placé sous l'autorité directe de Martine Gautheron, vice-présidente de l'AEVF pour la France et conseillère communautaire déléguée au tourisme à la CC4R.

Ce poste de chargé de projet (30 000 euros par an) sera financé à 80 % par l'AEVF (24 000 euros) et à 20 % par la commune de Champlitte (6 000 euros). Le président de la CC4R, Dimitri Doussot, et le maire de Champlitte, Patrice Colinet, souhaitent que d'ici 2023 le coût supporté par cette dernière soit intégralement répartie financièrement entre l'ensemble des adhérents français et suisses. En tout état de cause, pour l'ensemble des élus communautaires, à travers ce partenariat, la CC4R se trouve au cœur d'un beau projet européen, culturel, sportif et de territoire.

Une belle ambition pour un si beau territoire.

Maison commune pour l'Office de tourisme et le Syndicat d'initiative de Dampierre-sur-Salon

Depuis le 1er janvier 2021, l'Office de tourisme des 4 rivières et le Syndicat d'initiative de Dampierre-sur-Salon font « maison commune » au 2 bis rue Jean Mourey. L'idée était en germe depuis plusieurs mois et a été officiellement concrétisée durant l'automne par la signature de différentes conventions le jeudi 17 décembre dernier entre les parties intéressées. Le Syndicat d'initiative sera l'occupant principal des locaux et les mettra à disposition de l'équipe de l'Office de tourisme plusieurs jours par semaine pour effectuer des permanences et accueillir le public.

L'objectif pour la CC4R est de mutualiser l'utilisation de ces locaux qui lui appartient, avec la précision que les frais ordinaires (eau et électricité, notamment) seront assumés par la commune de Dampierre-sur-Salon, comme elle le faisait déjà pour le Syndicat d'initiative. De plus, ce partage de locaux permettra à l'Office de tourisme et au Syndicat d'initiative de Dampierre-sur-Salon de développer les partenariats entre eux et des actions communes au service du territoire. « A partir de cette maison commune, une synergie doit suivre » pour le président de la CC4R, qui souhaite également que d'autres asso-

ciations ou acteurs locaux puissent - en accord avec le Syndicat d'initiative de Dampierre-sur-Salon et la CC4R - les occuper, afin qu'ils soient utilisés de façon optimale. Il n'est pas acceptable, pour lui, que des locaux qui appartiennent à une collectivité publique soient fermés l'immense majorité du temps.

L'Office de tourisme des 4 rivières a son siège social dans les locaux de la CC4R et dispose également d'un point d'accueil à Champlitte, en face le château (2 allée du Sainfoin). Pour le contacter : <http://www.entresaoneetsalon.fr> - 03 84 67 67 19 - ot4rivieres@gmail.com.



Aides à la création d'hébergements touristiques

Vous souhaitez créer un hébergement touristique sur le territoire ? La CC4R vous accompagne !

Conditions d'éligibilité

Pour les meublés de tourisme :

- capacité d'accueil inférieure à 14 lits,
- classement 3 étoiles minimum,
- démarche professionnelle de commercialisation et de promotion permettant la mise en marché (site internet, réservation en ligne, centrale de réservation...).

Pour les chambres d'hôtes :

- labellisation de niveau 3 minimum d'un référentiel reconnu au niveau national ou Qualité Tourisme régional,
- deux chambres d'hôtes minimum,
- démarche professionnelle de commercialisation et de promotion permettant la mise en marché (site internet, réservation en ligne, centrale de réservation...).

Pour les hébergements de groupe :

- capacité d'accueil minimale de 14 lits, ouverts au minimum 6 mois par an,
- Espaces communs permettant d'accueillir simultanément un nombre de personnes au moins équivalent au nombre de lits proposés,
- Prestations de niveau 3 d'un référentiel reconnu au niveau national ou équivalentes,
- démarche professionnelle de commercialisation et de promotion permettant la mise en marché (site internet, réservation en ligne, centrale de réservation...).

Opérations aidées

- Travaux : gros œuvre, second œuvre, aménagements intérieurs...
- Investissements liés à l'utilisation d'énergies renouvelables et travaux d'amélioration de gestion environnementale.
- Equipements de bien-être (spa, sauna, hammam... à l'exception des piscines) à condition qu'ils soient réservés à l'usage exclusif des clientèles accueillies.
- Honoraires et dépenses de maîtrise d'œuvre (y compris diagnostic de performance énergétique, calcul thermique et test d'étanchéité à l'air des bâtiments).

Les travaux devront être réalisés dans le respect des normes en vigueur par des entreprises spécialisées.

Les dépenses éligibles doivent porter exclusivement sur l'hébergement touristique. Le cas échéant, un prorata sera appliqué au regard des surfaces affectées à l'hébergement.

Les acquisitions foncières, les travaux de VRD et d'assainissement, le mobilier, les travaux d'entretien et la décoration ne sont pas éligibles.

Subvention

- 3 % de subvention plafonnée à 15 000 € par projets (ou 3 000 € par chambre d'hôtes dans la limite de 5 chambres)

Et parmi les bénéficiaires de cette aide...

La maison d'hôtes de caractère, « **Angèle & Auguste** », qui a ouvert ses portes au printemps 2020 !

Aurore et Olivier Molle, respectivement âgés de 39 et 48 ans, ont acheté en juillet 2019 une très grande maison de maître, à Vauconcourt-Nervezain. Après la réalisation d'importants travaux durant tout l'hiver dernier, c'est au début du printemps que leur maison d'hôtes de caractère, voire de standing, a ouvert ses portes. Des prénoms de deux de leurs aïeux « Angèle & Auguste », cette maison est composée de **5 chambres de qualité**, dans un style « contemporain - chic » et pour un total de 15 couchages, ainsi que d'un grand lieu de restauration.

Le site d'hébergement propose de **nombreuses activités** et prestations aux pensionnaires : une piscine chauffée, un sauna, une tisanderie, un espace de mas-

sage et de soins esthétiques, une zone de loisirs avec - notamment - des tables de ping-pong, la location de bicyclettes et de kits de pêche, une salle de séminaire pour une vingtaine de personnes, etc. Dans le hall d'accueil, aménagé tel une grande salle d'exposition, les époux Molle proposent également à leurs clients **la vente de produits locaux** ou régionaux, de produits décoratifs ou encore de meubles « relookés », la spécialité d'Olivier, par ailleurs artiste peintre à ses heures perdues, « même si elles sont de moins en moins nombreuses » reconnaît-il.

Le jeune couple originaire de Haute-Saône recherchait activement une propriété de qualité depuis 2018 dans la vallée de la Saône, l'endroit « rêvé » selon eux pour pouvoir concrétiser leur projet professionnel. Après plusieurs mois de prospection et un premier échec, ils ont enfin trouvé la propriété idéale à **Vauconcourt-Nervezain**. Dans cette nouvelle aventure professionnelle et familiale, Monsieur, ancien cadre dans les ressources humaines chez Peugeot à Sochaux, sera le maître de la maison d'hôtes. Il sera ponctuellement secondé par Madame, qui continuera d'exercer son activité professionnelle de maîtresse



d'œuvre. Pour la petite histoire, toutes les chambres portent le nom d'un cours d'eau du secteur : « Salon », « Vannon », « Romaine », « Vingeanne » et « Gourgeonne ». La salle de séminaire s'appelle pour sa part « Vioménil », du nom de la commune où la Saône prend sa source. Leur projet a été **subventionné par la CC4R et la Région Bourgogne-Franche-Comté**.

La maison est aujourd'hui labellisée « 4 épis Gîtes de France », « Accueil vélo », « Hébergement pêche » et « Qualité Tourisme ».

Dans de telles conditions et avec un si beau projet, les époux Molle, qui sont particulièrement énergiques et passionnés, ne peuvent que rencontrer le succès et la réussite à Vauconcourt-Nervezain !



AIDE à

L'INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Vous êtes une entreprise de moins de 10 salariés et vous avez un projet d'investissement matériel pour développer votre activité ou l'adapter au contexte sanitaire ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide allant de 600 € à 2 000 € pour un investissement minimum de 3 000 €



Comment en bénéficier ?

Il suffit de retirer un formulaire de demande de subvention à la CC4R ou sur le site internet www.cc4r.eu

Attention : le dossier complet doit être déposé avant le commencement du projet.

La date d'accusé de réception de dossier complet doit être antérieure à la date de la facture.

Il est possible de cumuler cette subvention avec les différents dispositifs nationaux ou régionaux sous réserve des régimes d'aide applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes. Dans la limite du budget alloué au niveau de la CC4R (50 000 €), le calcul de l'aide est le suivant :

- Taux = 20 % du montant des dépenses éligibles.
- Montant plafond des dépenses éligibles : 10 000 €
- Montant plancher des dépenses éligibles : 3 000 €

Un délai de carence de 3 ans devra être respecté entre deux dossiers portés par la même entreprise.

Qui peut en bénéficier ?

PME au sens communautaire ayant leur siège sur le territoire de la CC4R, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.

Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Seront déclarés éligibles, les projets favorisant :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire,
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques,
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux,
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse,
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Déborah PECHINEY à la CC4R
03.84.64.50.50 - adl2@cc4r.eu

Appel à candidature



Parce qu'il n'y a pas de commerce de proximité en ruralité sans solidarité, la CC4R passe un appel à candidature pour toutes les entreprises de son territoire qui souhaitent, ensemble, mettre en place un réseau, une union de commerçants, artisans, services afin de dynamiser et d'animer la vie économique de notre territoire. Vos élus sont à votre écoute !

Inauguré le 25 septembre 2019, le restaurant La Bourgade situé à Champlitte met à l'honneur le territoire et ses produits. Avec le désir de redynamiser le bourg chanitois, Antide et Amélie Rouvière, les propriétaires, ont choisi l'ancien établissement Henri IV pour commencer une nouvelle vie dans le monde de la cuisine. Avec une équipe entièrement féminine, l'aventure était lancée.

En cuisine : Antide et Solenne, et en salle : Amélie; le trio vous propose une cuisine gourmande, moderne, alliant les produits du terroir local. Amélie, la chanitoise pure souche, gère la salle et le service. Aimable et toujours souriante, elle sait accueillir les clients à sa manière. Forte d'une expérience culinaire depuis 10 ans dans différents établissements et régions, Antide a appris l'art culinaire par elle-même, cassant les codes de la cuisine traditionnelle.

La Bourgade propose plusieurs palettes culinaires dont les recettes traditionnelles comme le suprême de volaille avec sa sauce au vin jaune et aux morilles et les viandes de qualité issues de l'élevage franc-comtois. Mais c'est une autre spécialité qui est mise à l'honneur à la Bourgade : le burger ! Décliné en plusieurs versions et en constante évolution, il fait le bonheur des petits et des grands. Vous n'y trouverez pas de burger de grandes chaînes de

restauration rapide. Au contraire, c'est un burger constitué de produits locaux ; du pain jusqu'à la viande !

C'est d'ailleurs grâce au burger qu'Antide a participé au concours de la Coupe de France des Burgers, dont la finale s'est déroulée le 21 septembre 2020 à Paris. Elle y proposait l'Ham-bourgade composé de produits 100% régionaux.

Malheureusement repartie sans la Coupe, elle ne perd pas l'espoir d'y participer à nouveau.



Le petit + :

La Bourgade propose depuis juin 2020 des magrets, des filets mignons, du saumon fumé, ainsi que d'autres charcuteries et viandes, le tout, fumés sur place. Équipées d'un fumoir, cela leur permet de proposer une variante supplémentaire sur leur carte des menus.

LA BOURGADE

15 rue du Bourg, Champlitte

BURGER  MYSTÈRE 

INDICE N°1

IL EST COMPOSÉ D'UN PRODUIT APPRÉCIÉ PENDANT LES FÊTES

INDICE N°2

LE PAIN BURGER EST UNE ASSOCIATION DE PAIN TRADITIONNEL ET D'UNE PÂTISSERIE NORMANDE QUE L'ON PEUT DÉGUSTER AUSSI AU PETIT DÉJEUNER

INDICE N°3

ON Y RETROUVE UN FRUIT DONT LES SAVEURS S'ACCORDENT AVEC L'ÉLÉMENT DE L'INDICE N°1

Indice n°3: COMPOTÉE DE FIGES MAISON

Indice n°2: PAIN BUN BRIOCHE

Indice n°1: FOIE GRAS MAISON

SOLUTIONS





DU NOUVEAU POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES PARENTS

Un plan Mercredi pour tous les enfants du territoire !

La CC4R a décidé de lancer un plan « mercredi », appelé également « **projet éducatif territorial** », à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Par le biais de différentes activités, l'objectif est de faire en sorte que chaque enfant, quelle que soit sa commune, son âge, son rythme, puisse bénéficier des mêmes accès, dans le domaine de l'enfance-jeunesse. **Tous les acteurs** (parents, enseignants, animateurs, élus...) seront réunis pour faciliter les projets au sein même des écoles et des activités proposées durant les temps péri et extrascolaires.

En plus de l'intérêt qualitatif de cette démarche, chaque structure du territoire (accueils de loisirs et accueils périscolaires) bénéficiera d'une hausse des aides de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône (CAF

70) pour l'accueil des enfants (1 euro par heure et par enfant). Pour mettre en œuvre ce plan « mercredi », un état des lieux des services et des équipements proposés, ainsi que des besoins des familles et des professionnels, dans le territoire sera réalisé durant le premier semestre 2021. La rédaction du plan interviendra ensuite avec l'ensemble des structures concernées pour être opérationnel à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2021).

La CC4R sera accompagnée dans ce travail préparatoire par la **FOL 70** (Fédération des œuvres laïques), qui a été sélectionnée à la suite d'un appel d'offres. Le coût de cette mission s'élève à 9 180 euros et fait l'objet d'un soutien financier de la CAF 70 à hauteur de 7 344 euros (80 %), le reste à charge pour la CC4R étant au final de 1 836 €.

Nouvelle convention avec la CAF de Haute-Saône

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, la CC4R a signé une nouvelle convention avec la CAF 70, pour la période 2020-2025, appelée « **convention territoriale globale** » (CTG). Tous les projets en matière d'enfance et de jeunesse y sont inscrits. De la création de la micro-crèche de Beaujeu à celle d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges pour les parents, en passant par le fonctionnement et l'adaptation des équipements ou des services existants pour les familles et les enfants sont pris en compte. Grâce à cette convention, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et les structures petite enfance, seront **soutenus financièrement** par la CAF 70. Chaque année, pour l'ensemble des structures, la CAF 70 attribuera globalement 144 000 € pour le territoire : 71 000 € pour le péri et extrascolaire ; 73 000 € pour l'enfance (crèche, micro-crèche, ludothèque...). Par ailleurs, la CC4R soutient de façon importante les structures de l'enfance et de la jeunesse à hauteur de 111 000 € par an (57 000 € pour la jeunesse, 53 000 € pour l'enfance).



UNE NOUVELLE ANIMATRICE POUR LES PLUS PETITS

Depuis novembre 2020, Caroline LAMBOLEY est la nouvelle responsable du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de la CC4R.

En plus du RPAM de la CC4R, Caroline LAMBOLEY est également responsable du RPAM des Hauts du Val de Saône. Elle est salariée de l'ADMR et mise à disposition des deux communautés dans le cadre d'une convention.

Des projets pourront ainsi être mutualisés entre les deux collectivités. Caroline LAMBOLEY est à l'écoute des parents et des assistants maternels. Vous pouvez la joindre au 06.85.18.64.87.



Elle se déplace sur le territoire de la CC4R et accueille les assistants maternels, selon le planning ci-dessous :

Horaires des Animations (uniquement en période scolaire)

- Dampierre/Salon au Croq'Loisirs (965 rue du stade) les lundis des semaines paires de 9h00 à 11h30

- Lavoncourt à la ludothèque (rue des Écoles) les lundis des semaines impaires de 9h00 à 11h30

- Champlitte à la salle polyvalente (place de la mairie) les jeudis des semaines paires de 9h00 à 11h30

- Beaujeu à la salle de la mairie les jeudis des semaines impaires de 9h00 à 11h30

Horaires des Permanences physiques et téléphoniques (Permanences physiques sur rendez-vous)

- à la CC4R au 8 Rue Jean Mourey à Dampierre sur Salon

- les lundis de 13h30 à 17h00

- les jeudis de 13h30 à 17h00

Pendant les vacances scolaires, les lundis et les jeudis de 8h30 à 17h00

UNE NOUVELLE GESTION POUR LA MICROCRECHE DE CHAMPLITTE

La micro-crèche de Champlitte a été construite par la CC4R en 2014 pour ouvrir ses portes en janvier 2015. Initialement gérée par l'AIL'e (Association Intercommunale pour l'Enfance) dans le cadre d'une délégation de service public, elle est gérée depuis le 1er janvier 2021 par l'Association Cap'futur de Dampierre-sur-Salon, qui s'occupe également depuis de nombreuses années de la crèche de Dampierre-sur-Salon. Pour le renouvellement de la délégation de service public qui terminait le 31 décembre, un appel d'offres a été réalisé durant l'été dernier, à la suite duquel 6 entités ont répondu. A l'unanimité, la commission d'appel d'offres en charge des délégations de service public et le conseil communautaire ont retenu l'offre émise par Cap'futur pour de nombreuses raisons objectives liées au « bien-être » des enfants, aux

garanties de continuité du service, aux aptitudes en cas de gestion de crise, à la mutualisation des moyens avec la crèche de Dampierre, à l'intérêt économique de la proposition financière et à l'intégration de l'association au milieu local. Cette délégation de service public a été fixée pour une durée de 5 années.

Le budget annuel de la structure est d'environ 140 000 €. La CC4R versera chaque année une subvention d'équilibre à l'association, comme elle le faisait pour l'AIL'e les années précédentes ou encore pour la crèche de Dampierre-sur-Salon. A titre indicatif, cette subvention sera de 18 000 € en 2021 pour finir à 18 880 € en 2025.

La structure est composée de 5 salariés pour une capacité d'accueil de 10 places, plus une place d'urgence. Actuellement, une trentaine d'enfants y sont inscrits.



Une étude de faisabilité et de marché pour une éventuelle extension du Port de Savoyeux

Avec la Saône, le Port de Savoyeux constitue un atout touristique du territoire de la CC4R aux côtés - notamment - des châteaux de Champlitte et de Ray-sur-Saône. Géré dans le cadre d'une délégation de service public depuis de nombreuses années par l'entreprise familiale **Saône Plaisance**, son activité de gardiennage se trouve aujourd'hui totalement saturée (taux d'occupation de 100 % des anneaux disponibles) et ne peut donc plus accueillir de nouveaux bateaux en période hivernale. Parallèlement, les activités d'entretien, de réparation et d'équipement qu'elle propose, et qui font aujourd'hui sa renommée, sont également en constante augmentation depuis plusieurs années. L'atelier en charge de ses différents travaux se trouve aujourd'hui totalement exigu pour pouvoir continuer à se développer. Enfin, d'autres services appellent à se développer : magasin d'accastillage ou de vente de produits locaux aux plaisanciers...

A partir de ce constat, la CC4R, le Conseil départemental de la Haute-Saône et Voies navigables de France envisagent un partenariat afin de procéder à la modernisation et à l'exten-



sion du port de Savoyeux dans les prochaines années. Pour cela, ils se sont mis d'accord pour réaliser ensemble une étude de faisabilité et de marché durant le premier semestre 2021 préalablement à tout lancement de projet. Cette étude sera conduite par **Territoires 70** et coûtera 60 000 €. Après de nombreux échanges durant l'automne entre les différentes parties au projet sous la conduite de la CC4R, le reste à charge final pour cette dernière sera de 15 000 € (25 %). Parallèlement, l'étude sera cofinancée à hauteur de 10 000 € par le Conseil départemental (17 %), 24 000 € par l'État (40 %) et 11 000 € par VNF (18 %). Cette étude devra éclairer les élus communautaires pour une prise de décision dans ce dossier d'ici la fin de l'année 2021. Une commission communautaire spécifique sera également mise en place à la demande du Président de la CC4R, afin que ce dossier soit suivi collectivement et surtout dans la plus grande transparence possible.

Préparation d'un nouveau contrat de projets avec le Conseil départemental de la Haute-Saône

Depuis le mois d'octobre dernier, la CC4R s'est engagée dans la préparation d'un nouveau contrat de projets avec le Conseil départemental de la Haute-Saône, appelé « **PACT 2** » pour « **Programme d'Actions Concertées et Territoriales 2** ». Le contenu de ce contrat devra être arrêté et signé durant le premier semestre de l'année 2021 pour se déployer ensuite d'ici à 2025. Le PACT 2 est la 4^{ième} génération de contrat de projets entre la CC4R et le Conseil départemental de la Haute-Saône. La dernière génération, appelée « PACT 1 », a généré **750 000 €** de financements pour l'ensemble du territoire des 4 rivières et a permis de financer les projets suivants entre 2014 et 2020 : micro-crèche de Champlitte, maisons des services de Ray-sur-Saône et de Beaujeu, terrain de football synthétique de Dampierre-sur-Salon, réhabilitation du collège de Champlitte, construction du pôle éducatif et de la maison de santé de Dam-

pierre-sur-Salon. Deux opérations finales doivent être financées en 2021 avec les fonds issus du PACT 1 : la construction d'une micro-crèche à Beaujeu et l'étude de faisabilité ainsi que de marché relative à l'extension du port de Savoyeux.

Pour le PACT 2, la CC4R peut espérer obtenir **950 000 €** de subventions pour les projets qu'elle conduira - elle ou ses communes membres - d'ici à 2026. Toutefois, les investissements qu'elle entend réaliser devront s'inscrire dans les 11 priorités départementales pour qu'ils puissent bénéficier de cette source de financements. Ces priorités sont principalement orientées en direction de la réalisation d'équipements sportifs ou culturels structurants pour le territoire, de la création d'aires de co-working ou de lieux de travail numérique partagés (espaces de coworking), de la mise en place d'offres périscolaires ou liées à la petite enfance, de la création de voies vertes...



Pour élaborer ce projet de contrat avec le Conseil départemental, le Président et les membres du Bureau de la CC4R ont souhaité que tous les élus communautaires et municipaux qui le souhaitent soient pleinement associés à la démarche. En ce sens, le PACT 2 doit être le projet du territoire de la CC4R pour les prochaines années. C'est pourquoi, il est indispensable que son contenu définitif soit le fruit d'une **vision partagée** par le plus grand nombre. A ce titre, 4 réunions territoriales ont été organisées durant l'automne dernier : à Dampierre-sur-Salon, à Lavoncourt, à Beaujeu et à Champlitte. Elles furent animées par le Président de la CC4R et les conseillers départementaux des cantons concernés (Dampierre-sur-Salon ou Scey-sur-Saône). Chaque élu municipal a été invité à participer à l'une de ces réunions d'échanges. Au final, **76 conseillers municipaux** venant de 31 communes y ont pris part. Le travail engagé pour élaborer le PACT 2 va se poursuivre durant les prochains mois, afin que ce dernier soit finalisé avant l'été.

PARTS FIXES		Nouveaux tarifs pour 2021		2021
• Particuliers en résidence principale				
	. 1 personne			46,66 €/an
	. 2 personnes			93,31€/an
Foyer de	. 3 personnes			139,97 €/an
	. 4 personnes			162,86€/an
	. 5 personnes et plus			185,87/an
• Particuliers en résidence secondaire				116,42 €/an
• Gîte rural				58,21 €/an
• Chambre d'hôtes				
nombre de	. 1 chambre			16,20 €/an
chambres	. 2 chambres et plus			11,64 €/chambre/an
• Etablissements d'hébergements				46,66 €/lit/an
• Collège				0,45 €/élève
• Mairie				
nombre	jusqu'à 42 habitants			16,20 €/an
d'habitants	43 habitants et plus			0,38 €/habitant/an
• Professionnels, pôles touristiques, en fonction du litrage du bac				
	140 l			103,90 €/an
	240 l			178,09 €/an
	340 l			252,29 €/an
	360 l			267,11 €/an
	660 l			489,69 €/an
• Professionnels, sans bacs OM mais avec bac de tri				52,57 €/an
• Salle des fêtes selon le litrage du bac				
capacité	. inférieure à 50 personnes			0 €/litre/an
d'accueil	. comprise entre 51 et 150 personnes			0,38 €/litre/an
	. supérieure à 151 personnes			0,76 €/litre/an
PARTS VARIABLES				2021
• Levée du bac d'ordures ménagères				1,20 €/levée
• Pesée du bac d'ordures ménagères				0,25 €/kg
FORFAIT MINIMUM DE LEVEES ET PESEES POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES				2021
• Minimum de 2 levées/semestre + minimum de kilos/semestre fonction composition du foyer				TOTAL FORFAIT
Foyer de	. 1 personne	2 levées + 10.00 kg/semestre		4,90 €/semestre
	. 2 personnes	2 levées + 12.50 kg/semestre		5,52 €/semestre
	. 3 personnes	2 levées + 15.00 kg/semestre		6,15 €/semestre
	. 4 personnes	2 levées + 17.50 kg/semestre		6,77 €/semestre
	. 5 personnes et plus	2 levées + 20.00 kg/semestre		7,40 €/semestre



Pourquoi la facture du ramassage et du traitement de vos déchets augmente en 2021 ?

PETIT RAPPEL : La CC4R détient la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Ces déchets doivent être COLLECTÉS PUIS TRAITÉS.

- La CC4R assure la partie « collecte » via un prestataire de service, C2T Déchets.

- Le SYTEVOM (syndicat de traitement, d'élimination et de valorisation des ordures ménagères de la Haute Saône) assure la partie « traitement ». Le SYTEVOM facture à la CC4R une adhésion annuelle par habitant + les tonnages incinérés.

En 2021, le SYTEVOM applique de nouveaux tarifs, représentant une augmentation d'environ 100 000 € par rapport à l'année 2020 :

- la cotisation par habitant passe de 20 € HT à 29 € HT,

- le coût de l'incinération passe de 120 € HT/tonne à 125 € HT/tonne.

Après 5 années de maintien des tarifs, la CC4R, bien que soucieuse de l'impact financier sur ses administrés, se voit donc contrainte de répercuter ces augmentations. Elle a tenté de le faire au plus juste, tout en prenant une partie à sa charge.

Pour autant, malgré l'augmentation de la redevance relative aux ordures ménagères, les tarifs pratiqués par la CC4R restent particulièrement limités et contenus par rapport à d'autres collectivités limitrophes ou similaires.

Quelles sont les causes de la hausse des cotisations du SYTEVOM :

- Hausse nationale de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),

- Diminution des recettes car baisse du coût de la revente des matières,

- Augmentation des coûts de traitement des déchets issus des déchetteries,

- Impact des investissements portés par le SYTEVOM pour le réaménagement du Centre de Tri Départemental,

- Impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les frais d'exploitation du Centre de Tri du SYTEVOM.



Les écoles dans le grand bain

L'eau est au cœur du territoire et de l'identité de la communauté de communes des 4 rivières. De ce fait, savoir nager représente un véritable enjeu de « sécurité » pour les enfants et les familles du secteur. Il apparaît donc indispensable de permettre à chaque élève du CP au CM2 d'accéder à cet apprentissage.

A travers le dispositif de déplacement en milieu aquatique, la CC4R s'engage à prendre en charge 20 % du coût total des dépenses éligibles (location du bassin, coût des entrées à la piscine et frais de transport). Pour la saison 2020/2021 en cours, 121 élèves ont déjà pu bénéficier de l'apprentissage, et ainsi obtenir l'attestation du « savoir nager ».

Les écoles élémentaires et primaires intéressées par le programme 2020/2021 peuvent encore en faire la demande auprès d'Aline BLANC à la CC4R (secretariat@cc4r.eu).

FESTI'ROCHE S'ACCROCHE !!

« La Culture ne s'hérite pas, elle se conquiert » (André MALRAUX).

David RUBIO, Président de l'Association « la Bonde au Vannon » et son équipe d'une cinquantaine de bénévoles l'ont bien compris.

La crise sanitaire n'aura finalement pas eu raison du 7ème Festi Roche.

L'équipe dynamique a mis tout en œuvre, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, pour que l'édition 2020 puisse se tenir le 25 juillet dernier.

Comme à l'accoutumée, le stade de foot

de la commune a laissé place le temps d'une soirée à la culture musicale et à la convivialité.

Pas moins de 500 festivaliers sont venus applaudir les 5 groupes locaux programmés cette année. Parmi eux : Latchès, Running Stones, Bon Job, New Sense et le jeune prodige Arnaud.

La CC4R, dans sa politique de soutien aux manifestations culturelles, a participé à cet évènement dont l'entrée reste gratuite.

Le rendez-vous est déjà pris pour la prochaine édition, le samedi 31 juillet 2021.



L'Office de Tourisme des 4 Rivières vous présente « Le sentier du Loupi »



Sentier du Loupi
Leffond

Sur les traces du « Loupi », le contrebandier d'allumettes

Notre territoire foisonne de superbes randonnées à effectuer seul, entre amis ou en famille. Sur le sentier balisé du Loupi au lieu-dit « Les Rempecquots » à Leffond, commune associée de Champlitte, vous tomberez sur une petite cabane de pierre nichée dans les hauteurs d'une charmante forêt. À l'origine de cette construction, des ouvriers qui travaillaient jusqu'au début du 19e siècle dans une carrière de pierre de taille. Elle était destinée à ranger les outils des ouvriers mais pouvait aussi servir d'abri en cas d'intempéries, à déjeuner au chaud et même à y dormir de temps à autre.

Des pierres taillées ont été utilisées pour monter les murs de la cabane alors que son toit était constitué de laves superposées en quinconce, sans poutre. À l'arrêt de l'exploitation de la carrière, le lieu fut abandonné. Jour après jour, la forêt reprit ses droits et la cabane fut engloutie par la végétation. C'est bien plus tard, dans les années 1870-1880 qu'intervient le « Loupi » (ou « Lupi »). Ce contrebandier d'allumettes prit possession de la cabane qui lui offrait une cachette parfaite, à l'écart des regards indiscrets.

Il se raconte qu'il fabriquait des allumettes de bien meilleure qualité que celles vendues légalement. En effet, à cette époque, la confection et la vente d'allumettes étaient très réglementées et la contrebande sévèrement punie. Nettement moins connu que Mandrin (un autre contrebandier qui fera étape au château d'Argillières), le « Loupi » aura néanmoins marqué durablement l'histoire locale. Alors qu'au fil du temps, un merisier avait poussé sur le toit de sa désormais célèbre cabane, l'équipe de Passion d'Antan entreprit en 1994 un travail de sauvegarde et de rénovation avec l'accord du propriétaire.

Partez à l'aventure sur le sentier du Loupi, offrez-vous une agréable promenade entre champs, forêts, coteaux, bordures de rivière et savourez la vue imprenable sur le village de Leffond depuis la statue de la Vierge. Le dépliant n°6 du sentier du Loupi est disponible sur le site internet de l'Office de tourisme ou dans ses bureaux à Champlitte et Dampierre. Découvrez-en plus sur le contrebandier et l'histoire locale au musée des Arts et traditions populaires de Champlitte.

Informations OT4R : 03 84 67 67 19 - www.entrea-saoneetsalon.fr



6



- Niveau
- Distance : 5.3 km
- Temps : 1 h 30

Balade en Pays Chanois

Président de l'Association des Familles du canton de Dampierre-sur-Salon, vous parle des travaux de rénovation du Ciné Foyer



Avant travaux



Après travaux

« Début 2019 une note adressée au Président de la CC4R faisait ressortir la nécessité d'une rénovation intérieure du Ciné Foyer. En effet, les sièges, revêtements de sols et de murs, notamment, dataient des années 70 et un « coup de jeune » semblait s'imposer.

Au tout début de 2020, la décision était prise et les travaux commençaient début juillet. Entre temps la COVID était apparue et la salle avait été fermée dès le 15 mars. Nous n'avons pas réouvert en juin pour faciliter les travaux préparatoires.

Ceux d'entre vous qui étaient présents lors de l'inauguration, ou sont venus à une séance de cinéma depuis, ont pu constater la grande qualité de la rénovation de la salle à travers le choix des matériaux, des teintes et des nouveaux sièges.

Au-delà de la partie visible de ces éléments il faut ajouter ce que seuls les spectateurs peuvent percevoir.

La salle étant plus sombre qu'auparavant, l'image projetée s'en trouve plus claire, plus contrastée.

Mais surtout le son a beaucoup changé.

La chaîne sonore est la même depuis la numérisation il y a 8 ans mais une attention importante a porté sur l'acoustique de la salle et le résultat est superbe. Les habitués, de tous âges, nous ont fait part de leur perception de cette nouvelle qualité sonore.

Pour apprécier cette « nouvelle » salle il n'y a qu'une façon de le faire : venir (ou revenir) voir un film de votre choix, vous asseoir dans un nouveau fauteuil en velours, et ouvrir vos yeux et vos oreilles !

Le bénévolat intégral de l'équipe permet au Ciné Foyer de ne pas croquer sous les charges et de pouvoir être prêt à rouvrir dès que ce sera possible. »

Les travaux de rénovation, dont le coût est de 129 702 € HT, sont financés à 40 % par l'Etat (51 881 €), 18 % par le CNC (25 231 €), 8 % par l'association « Ciné Foyer » (10 000 €) et 34 % par la CC4R (42 590 €).

Depuis que la CC4R a acquis le bâtiment pour 1 € symbolique en 2006, 320 000 € de travaux ont été réalisés (sanitaire et hall, isolation thermique, numérique, accès PMR...).

La piscine de Renaucourt fait « peau neuve »

Vous avez été nombreux à la regretter cet été !

En effet, la piscine de Renaucourt a dû rester fermée cette année 2020 du fait des conditions sanitaires que nous subissons tous. Pour autant, 2020 n'aura pas été une année totalement inutile pour cet équipement que nous apprécions tous, touristes comme locaux.

Si vous aviez pu remarquer l'an passé que le liner du « petit bassin » avait été remplacé, c'est au tour aujourd'hui du « grand bassin » de mettre à neuf son revêtement.

C'est avec émotion que la première étape, celle de l'enlèvement du liner existant, a été effectuée par les bons soins des employés communaux de la Commune de Renaucourt.

La piscine de Renaucourt a été créée en 1997 par la Commune de Renaucourt. Cela faisait donc 23 ans qu'ils l'entretenaient scrupuleusement, mais malgré cela, le liner actuel était dans un état d'usure important. Des infiltrations, des décollements ont été constatés menant inévitablement au remplacement du revêtement.

En 2013, la Commune de Renaucourt a transféré la piscine à la CC4R.

La CC4R assume les charges liées à l'investissement. La piscine reste gérée par la Commune, qui en assume les charges de fonctionnement et en perçoit également les recettes. La piscine enregistre en moyenne 10 000 entrées par an.

La CC4R verse une subvention annuelle de 10 000 € à la Commune pour le fonctionnement de cet équipement (sauf en 2020 : 5 000 € du fait de la fermeture de la piscine).

Les élus communautaires ont approuvé cet investissement à

l'unanimité permettant de maintenir l'activité de cet équipement sportif de loisirs en prolongeant sa durée de vie, de renforcer l'attrait touristique du site, en proposant une activité de baignade pour la clientèle du camping, d'apporter un équipement sportif de loisir de qualité à la population locale permettant de contribuer à la pratique de la natation, de poursuivre le développement des activités scolaires et périscolaires en lien avec l'apprentissage de la natation, de développer les partenariats avec les services de secours, notamment pour leur entraînement, ou les services de santé pour tout ce que la baignade ou la natation peuvent apporter d'un point de vue médical.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 33 000 € HT, subventionné à hauteur de 30 % par l'Etat, soit 9 900 €. Le reste à charge pour la CC4R est de 23 100 €.

Quelques reprises de maçonnerie restent à effectuer avant la pose du nouveau liner dans le printemps 2021.

En espérant que les conditions sanitaires permettent de vous accueillir nombreux à nouveau cet été dans ce bassin flambant neuf !



Alain COLINET vous présente
sa commune...

FLEUREY-LES-LAVONCOURT

Comment vont les habitants de Fleurey-les-Lavoncourt ?

Bien, nous frôlons la barre des 100 habitants et nous maintenons le cap. Et comme beaucoup, nous constatons un retour des citadins à la campagne dernièrement. Des ventes ont eu lieu, rajeunissant notre population. Nous avons 51 résidences principales et 14 résidences secondaires. Nous avons également 2 logements locatifs communaux et des chambres d'hôtes.

Nous faisons chaque année 30 colis pour nos + de 75 ans. Il faut donc reconnaître que sur nos 99 habitants, nos aînés sont largement majoritaires.

Nous avons une douzaine de jeunes, répartie entre les écoles de Lavoncourt et le collège de Dampierre-sur-Salon.

Code postal : 70120

Population : 99 habitants

Habitants : les fleuricourtois(es)

Maire : Alain COLINET

Tél. 03.84.92.07.98

Mail : mairie.fleureyleslavoncourt@wanadoo.fr

Secrétaire de Mairie : Mme Sophie BREVET

Permanences : les mardis de 14h à 17h

Economie

2 entreprises :

- la menuiserie MOUGIN Frères
- CSBM, Alain MARCHOIS (ciselure sur bronze et polissage)

4 exploitations agricoles :

- EARL ANDREY Dany, polyculture et élevage
- EARL MENNERTIER Yohan, polyculture et élevage
- EARL DA COSTA FARM, élevage
- GAEC COLINET, céréalier et entreprise de travaux agricoles

Des actions, des projets communaux ?

Le toit du clocher a été refait dernièrement. Nous entretenons régulièrement nos équipements : station d'épuration, voiries, bâtiments...

Les principales recettes de la Commune viennent de l'exploitations de nos bois.

Cette année est particulière... mais en temps normal, nous nous retrouvons autour d'une galette pour fêter la nouvelle année, nous organisons des moments conviviaux les 8 mai, 11 novembre et 14 juillet. Nous célébrons la fête des voisins en juin et distribuons un colis à Noël pour nos anciens.

